

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Pirenne, Henri : "La Rijmkronijk van Vlaenderen et ses sources", *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*, t. XV, n°4, 4ème série, 1888.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2006/a13008_000_f.pdf

Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.

Elle a été numérisée par les Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.

Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

LA
RIJMKRONIJK VAN VLAENDEREN
ET SES SOURCES

PAR

H. PIRENNE,
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE GAND.



BRUXELLES,
F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,
DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.
Rue de Louvain, 108.

—
1888

Extrait du tome XV, n° 4, 4^{me} série, des *Bulletins de la
Commission royale d'histoire de Belgique.*

L A

RIJMKRONIJK VAN VLAENDEREN
ET SES SOURCES (1).

Depuis l'excellente édition donnée en 1840 par Kausler de la *Rijmkronijk van Vlaenderen*, personne ne s'est plus préoccupé de soumettre à un examen critique la valeur historique de ce texte (2). La chose cependant en vaut la peine. Non seulement la *Rijmkronijk* est en grande partie la plus ancienne source écrite en langue néerlandaise que possède la Flandre, mais il semble encore, à première vue, qu'on puisse s'attendre à y trouver, sur la période si agitée du XIV^e siècle, une version différente de la plupart de celles que nous possédons. Les continuateurs de Guillaume de Nangis, Guillaume Guiart, l'auteur anonyme de la chronique allant jusqu'en 1342 (3), Giles li Muisis, le religieux de S^t-Denis, sont ou français, ou à des titres divers favorables à la politique française. La *Rijmkronijk* nous offre au contraire un texte écrit en Flandre et par des Fla-

(1) *Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique*, t. XV, n^o 4, 4^e série, 1888, pp. 348-364.

(2) Le texte de Kausler a été réimprimé par De Smet dans le *Corpus Chronicorum Flandriae*, t. IV (1865), pp. 591-896, sans notes et sans commentaire. Par erreur la numérotation des vers dans cette édition ne correspond pas avec celle de l'édition allemande; je cite néanmoins d'après De Smet, le livre de Kausler étant assez rare en Belgique.

(3) J'appelle ainsi la première partie du texte publié en 1562, par Denys Sauvage, et, en 1879-80, dans sa forme originale, par M. le baron Kervyn de Lettenhove: *Istors et Chroniques de Flandre*, d'après les textes de divers manuscrits.

mands. Il est donc du plus haut intérêt de savoir jusqu'à quel point les renseignements qu'elle contient peuvent être utilisés. Y trouvera-t-on la vraie tradition nationale sur l'époque fameuse, qui va de la bataille de Courtrai à celle de Roosebeke? Nous mettra-t-elle en état de contrôler, de rectifier ce que les historiographes étrangers peuvent avoir mis dans leurs récits de partial ou d'inexact? Les quelques pages suivantes ont pour but de répondre à cette question, d'exposer dans quelle mesure la *Rijmkronijk* est une source historique.

La *Rijmkronijk* est parvenue jusqu'à nous dans un seul manuscrit, ayant appartenu au chapitre noble de Combourg, et conservé aujourd'hui à Stuttgart. D'origine néerlandaise, ce manuscrit doit avoir été apporté en Allemagne, au milieu du XVI^e siècle, par un chanoine de Sainte-Gudule de Bruxelles, Hessois d'origine.

C'est un recueil de quarante poèmes et fragments de poèmes flamands, sur des sujets divers. La *Rijmkronijk* est le dernier de ces poèmes en même temps que le plus long : elle occupe dans le manuscrit les fol. 282^r à 346^b. Comme Kausler l'a déjà indiqué (p. LII) et comme le prouvent d'ailleurs les facsimilés qu'il a joints à son édition (p. LXII), le texte en a été copié par quatre scribes : l'écriture des deux premiers appartient au XIV^e siècle, celle des deux autres au XV^e. Paléographiquement la *Rijmkronijk* se décompose comme suit.

1. Vers 1 — 4788. (K. 4787), première main.
2. V. 4788 — 5014. (K. 5013), deuxième main.
3. V. 5014 — 8859. (K. 8857), troisième main.
4. V. 8859 — 10371. (K. 10569), quatrième main.

La *Rijmkronijk* constitue une histoire de Flandre

depuis le fabuleux Lideric d'Harlebeek (792) jusqu'à l'avènement de Jean sans Peur, le 25 avril 1405. Elle s'arrête brusquement à cette date, bien qu'il soit évident que l'auteur de la dernière partie se proposait de la mener plus loin. Après avoir en effet cité les fils de Philippe le Hardi (v. 8992), il dit qu'eux-mêmes eurent tous des enfants qui devinrent plus tard de grands princes :

Alsoe ghi hoeren sult hier naer (9007).

Ces grands princes ne peuvent être qu'Antoine de Bourgogne, devenu duc de Brabant en 1415, et Philippe-le-Bon, qui succéda à son père en 1419, et l'on doit conclure de là que la *Rijmkronijk*, dans l'idée de son dernier continuateur, devait s'étendre jusqu'à l'époque de leur avènement. Mais rien ne prouve d'ailleurs qu'il ait exécuté son plan et poursuivi son travail au delà de 1405.

Comme je vais essayer de le démontrer, la *Rijmkronijk*, dans sa forme actuelle, se compose de quatre parties distinctes. Les trois premières ne sont guère que des traductions; la quatrième est originale et seule constitue à proprement parler une source historique.

Ces quatre parties comprennent chacune :

- La première v. 1 — 4716.
- La deuxième v. 4716 — 6076.
- La troisième v. 6076 — 8859.
- La quatrième v. 8859 — 10371.

I. v. 1 — 4716. Cette première partie de la *Rijmkronijk* n'est autre chose qu'une traduction, avec quelques suppressions et quelques additions de l'*Ancienne Chronique de Flandre*, texte français du XIII^e siècle, publié par

De Smet dans le *Corpus Chronicorum Flandriae* (t. II, 31-92). Kausler qui, ayant écrit en 1840, n'avait pu avoir connaissance de ce texte, avait indiqué comme sources de l'auteur flamand la *Flandria Generosa* et de longs extraits de Hermann de Tournai et de la vie de Charles le Bon, par Walther de Térouanne. Il supposait d'ailleurs, avec beaucoup de sagacité, qu'en outre un texte français devait avoir été utilisé. En fait, il s'était approché, aussi près qu'il lui était possible, de la vérité. L'*Ancienne Chronique* n'est, en effet, qu'une traduction française de la *Flandria Generosa* et de ces extraits précisément de Hermann et de Walther que l'on trouve dans la *Rijmkronijk*. Dès 1849 d'ailleurs, Bethmann (1) a rectifié l'opinion de Kausler, et je n'ai pas à insister plus longtemps là-dessus. La *Rijmkronijk* n'est donc, dans sa première partie, que la traduction flamande d'un texte français, mais ce n'en est pas une traduction pure et simple. Partout où l'auteur flamand a eu ce texte sous les yeux, il l'a rendu aussi fidèlement qu'il est possible de rendre de la prose tout unie en prose rimée; mais à certains endroits, il a supprimé des passages entiers de son modèle, de même qu'il a ajouté ailleurs de longs fragments qui sont totalement étrangers à celui-ci.

La principale suppression porte sur les pages 68-79 de l'*Ancienne Chronique*, consacrées au récit du châtiment des meurtriers de Charles le Bon.

Le traducteur a sauté par-dessus les épisodes multiples, intéressant des personnages de second ordre, pour arriver tout de suite au prévôt Burchard, le principal coupable.

(1) Lettre à M. l'abbé Carton sur la généalogie des comtes de Flandre. Bruges, 1849, p. 25 et *Monumenta Germaniae historica, Script.*, IX, p. 316, n. 49.

Les autres suppressions, beaucoup moins importantes, n'ont porté que sur quelques lignes et proviennent peut-être simplement de ce que l'auteur de la *Rijmkronijk* a travaillé sur un manuscrit quelque peu différent de celui qu'a publié De Smet (1).

S'il s'est dispensé de traduire une assez grande partie de l'*Ancienne Chronique*, l'auteur de la *Rijmkronijk* y a fait, par contre, deux importantes additions. Après avoir achevé son travail d'après l'*Ancienne Chronique*, il a consulté, en effet, un manuscrit de la recension amplifiée de la *Flandria Generosa*, dont il a intercalé, à deux endroits de son texte, de larges fragments. Le premier va du v. 381 au v. 550, l'autre du v. 2007 au v. 2220.

Les paroles mêmes de l'auteur prouvent qu'on a bien à faire, dans les deux cas, à des intercalations postérieures.

- V. 381. Sider dat dit dicht ghemaect was
 Vant ic eenen bouc, daeric in las
 Van desen grave geschreven
 Dat mi dochte quaet achter bleven.
- V. 2007. Van den eersten Vriese vandic van hem
 Geschreven in latyn ende ic las
 Sider dat dit dicht geschreven was (2).

Outre ces deux additions, la première partie de la *Rijm-*

(1) Les principales suppressions se placent aux v. 37 (fils de Liderio, *Anc. Chr.*, p. 31), 1390 (détails sur le pape Léon, *Anc. Chr.*, p. 40), 2806 et 4529 (détails sur la comtesse Clémence, *Anc. Chr.*, pp. 53 et 90). Quelques variantes apportées par la *Rijmkronijk* au texte de l'*Anc. Chr.*, peuvent provenir aussi du manuscrit utilisé par le traducteur: ainsi, par exemple, v. 379 la R. K. fait donner en fief à Baudouin de Lille les Quatre Métiers, au lieu de Walcheren, qui se trouve dans *Anc. Chr.*, 33.

(2) Les deux fragments intercalés de la *Flandria generosa* se trouvent; le premier à la p. 319, le second à la p. 323 de l'édition de Bethmann: *Monumenta Germaniae Historica. Scripta.*, IX, et aux pp. 47-48 et 67-68 de l'édition du *Corpus Chron. Fland.*, I.

kronijk en présente encore quelques-unes de moindre importance : une citation de Vincent de Beauvais (v. 125) et de courtes notices, relatives la plupart à Gand et à Bruges (v. 19 sqq., 161 sqq., 186 sqq., 2550 sqq.) (1).

Rien ne nous autorise à croire que ces surcharges au texte de l'*Ancienne Chronique* ne soient pas le fait de l'auteur de la traduction flamande de celle-ci. Il en est tout autrement d'un long récit fabuleux de l'expédition de Henri III contre Baudouin de Lille en 1054, qui va du vers 551 au vers 998. Ici, nous avons manifestement à faire à une interpolation étrangère; la langue et le style en témoignent suffisamment (2). Mais ce qui ne peut laisser là-dessus aucun doute, c'est que cet épisode n'est qu'une redite de la narration beaucoup plus simple des mêmes événements, qui se trouve contenue dans les vers 565-580.

Je serais tenté, pour ma part, d'attribuer au XIV^e siècle l'introduction dans la *Rijmkronijk* de ce long et poétique récit, dont il m'a été impossible de découvrir la source.

II. v. 4716-6076. Avec le vers 4717, la *Rijmkronijk* arrive à la mort de Guillaume de Loo (1164), événement auquel se termine l'*Ancienne Chronique de Flandre*. A partir d'ici, notre texte suit désormais une source latine : les continuations de la *Flandria Generosa* rédigées au monastère de Clairmarais. Il y a — comme on sait — deux de ces continuations ; la première rédigée de 1214

(1) Pour cette ajoute la R. K. s'en réfère à une source : « *lc las van hem* ». Elle concorde avec *Chron. Comit. Fl.*, De Smet, I, 70.

(2) On y trouve en effet deux mots français « *Orghelieust* » (758) et « *faconde* » (827), ce qui ne se rencontre nulle part ailleurs dans la première partie de la R. K.

à 1226 va jusqu'en 1214; la seconde s'étend de 1214 à 1329 (1). La position prise par la *Rijmkronijk* vis-à-vis de ces deux textes, est assez différente. Elle ne suit le premier que de loin; elle ne traduit plus, elle abrège ou elle combine, ajoutant parfois des détails qui ne se trouvent pas dans l'original. Pour la seconde continuation au contraire, elle redevient une véritable traduction, à la vérité encore passablement libre, mais n'en serrant pas moins cependant le texte d'assez près.

Faut-il voir maintenant, dans les deux premières parties de la *Rijmkronijk*, à part l'interpolation des vers 551 à 998, l'œuvre d'un seul et même auteur? Je ne le crois pas.

La langue, il est vrai, ne semble pas différer beaucoup du vers v. 1 au vers 6076, et cependant il me paraît difficile d'attribuer à un rédacteur unique, la longue narration qu'ils contiennent. Comment comprendre en effet, s'il en est ainsi, que Jean d'Ypres, qui a manifestement utilisé la *Rijmkronijk* vers 1380, ne lui fasse plus d'emprunts à partir du vers 5004? Comment expliquer en outre, dans ce cas, que le traducteur si fidèle des 4000 premiers vers

(1) Bethmann. Lettre citée, pp. 20-21. Ces continuations sont publiées par Martène, *Thesaurus*, III, col. 379-446, et par Warnkœnig, pêle-mêle avec toute sorte d'additions dans le disparate *Chron. Comit. Flandr. Corpus*, I, pp. 54 à 223. Bethmann a donné la première dans *Mon. Germ. Hist., Script.*, IX, 326-334

(2) Kausler, ne sachant pas que Jean d'Ypres avait écrit à la fin du XIV^e siècle, croyait à tort que la R. K. l'avait utilisé. C'est le contraire qui est vrai. Voir là-dessus l'excellente préface d'Holder-Egger à l'édition de Jean d'Ypres dans *Mon. Germ. Hist., Script.*, XXV, p. 743. Il indique comme utilisés par J. les vers 27, 133, 161, 195, 271, 1075, 1150, 1159, 1783, 1981, 2259, 2244, 2280, 2521, 2537, 2547, 2553, 2427, 2483, 2513, 2643, 2753, 2782, 2801, 2892, 2953, 3000, 3326, 3856, 3878, 4056, 4186, 4252, 4532, 4707, 4739, 4748, 5004.

se transforme brusquement, pour les suivants, en un abrégiateur passablement indépendant? A chacune des trois sources de la *Rijmkronijk* jusqu'au vers 6076, correspondent bien plutôt me semble-t-il, trois auteurs distincts. Le premier — comme semble le croire Kausler (p. lvi) — aura écrit sa traduction de l'*Ancienne Chronique* peu après la rédaction de celle-ci, c'est-à-dire dans la seconde moitié du XIII^e siècle; le deuxième, qui fut peut être moine à Baudeloo (1), l'aura continuée peu de temps après; le troisième enfin appartient au XIV^e siècle et a dû écrire certainement après 1329, date où s'arrête la seconde continuation de Clairmarais qu'il a utilisée, et peut-être même après 1380, puisque Jean d'Ypre semble ne pas connaître son travail.

III. v. 6077-8859. Kausler prolongeait l'utilisation de la continuation de Clairmarais par la *Rijmkronijk* jusqu'au vers 7090 (matines de Bruges): Bethmann, plus prudemment jusqu'au vers 6284 (siège de Lille). Comme on va le voir, ce terme est trop éloigné encore. A partir du vers 6077, notre texte, pour la quatrième fois, prend pour base une source nouvelle.

Il n'y a rien d'étonnant d'ailleurs, à ce que Kausler et Bethmann se soient trompés. M. Kervyn de Lettenhove n'a publié en effet, qu'en 1879-80, la continuation des chroniques abrégées de Baudouin d'Avesnes (2), qui du

(1) C'est ce que laisse croire du moins la mention, v. 5208 sqq, des cadeaux donnés par Philippe d'Alsace avant son départ pour Jérusalem au monastère de Baudeloo, détail qui manque dans la continuation de la *Flandria Generosa* et qui pourrait difficilement provenir d'une autre personne que d'un moine de cette abbaye.

(2) Ce texte a été publié par M. Kervyn en même temps que la Chronique française de Flandre allant jusqu'en 1342 et ses continuations :

vers 6077 au vers 8839, constituent la base de la *Rijmkronijk*.

Comme l'a montré M. Kervyn (1), les chroniques abrégées de Baudouin d'Avesnes ont été continuées à plusieurs reprises jusqu'en 1388, 1396, 1408. Il est probable que certains manuscrits s'arrêtaient en 1347 à la relation du siège de Calais; s'il en est ainsi, ce sera l'un de ceux-là qu'aura suivi le rédacteur de la troisième partie de la *Rijmkronijk*. Il n'est pas permis de douter en effet, qu'à partir du vers 6077, notre texte ne soit autre chose qu'une traduction. La concordance avec le texte français de la continuation de Baudouin d'Avesnes est parfaite. On pourrait peut-être, au premier moment, être tenté de renverser les termes et objecter qu'au lieu d'être une traduction, la *Rijmkronijk* pourrait bien être au contraire l'original. Mais si l'on observe que presque tous les noms propres y sont corrompus ou y ont des formes françaises, que le texte de la continuation de Baudouin est de beaucoup plus étendu que celui de notre poème, surtout que des événements aussi importants, aussi glorieux pour la Flandre, que les batailles de Courtrai et de Mons-en-Puelle ne sont rapportés par celui-ci qu'en quelques lignes très sèches et conformément à la tradition française, on se convaincra bientôt que le texte flamand n'est et ne peut être, qu'un dérivé du texte français.

Istorie et Chroniques de Flandres, 2 vol, in-4°. Le texte des Chroniques de Baudouin est précédé dans le tome I^{er} des mots : *Autre narration*. Brosien : *Der Streit um Reichsflandern*. Berlin, 1883, p. 31 n., a fait observer que la Chronique dite de Jean Desnouelles (*Recueil des historiens de France*, XXI), n'est qu'un extrait de ce texte.

(1) *Istorie*, etc., t. I, préface, p. xxvii sqq. Sur l'œuvre historique attribuée à Baudouin d'Avesnes voir *Ibidem* et Heller, *Neues Archiv*, VII, 129-131.

La continuation de la chronique de Baudouin d'Avesnes est, comme je viens de le dire, beaucoup plus étendue que la *Rijmkronijk*. Elle ne s'occupe pas spécialement de la Flandre : cette dernière n'y intervient que comme un des acteurs de la guerre de cent ans, dont l'histoire en constitue essentiellement le sujet. Vis-à-vis d'une œuvre ainsi composée, le procédé de l'auteur flamand se laisse deviner d'emblée. Il a laissé de côté tous les passages du texte qui n'ont d'intérêt que pour la France ou pour l'Angleterre, tandis qu'il s'appropriait soigneusement tous ceux qui traitent de la Flandre. Toutefois il n'a pas toujours traduit servilement. Souvent il transpose, pour ainsi dire, la narration du chroniqueur français, il la remanie, il la récrit à sa guise. Les deux exemples suivants, que je prends au hasard, le prouvent à l'évidence :

Contin. de Baudouin I, p. 239.

Li rois d'Engleterre fist celle pucelle demander pour Édouart son fil, et li contes le fiancha en le main des messages. Il fu dit briefment au roy de Franche par un des chevaliers de le court du conte, et estoit chieux apellés : *Simon Le Ras*. Li rois par conseil manda au conte de Flandres qu'il alast parler à luy et li menast Phelippe se filloelle;

Rijmkr. 6077-6137.

De derde dochter, geloeft mi das,
In huwelike ghesekert was
Met Edewaerde, den houtste sone
Van Inghelant. Maer omme tgone
Rees groet orloghe ende stryt :
Want in zeere curter tyt
De maere in Vranckerike quam
Bi den coninc, als ic vernam,
Mids den over scrivene ter vaert
Van eenen *Symoene Lauwaert* (1),
De welke was van sgraven hove
Groet gherekent, ende cranc van loeve,
Dat hi der sgraven heymelichede
Den coninc Philipse te wetene dede :
Dies was hi crancker mieden waert.
Ende dic coninc heeft niet ghespaert ;
Hi ne ontboot wel haestelike
Den grave Gwy sekerlike,
Dat hi quame te Parys,
Ende brochte met hem die maecht feytis
Philippen siere dochter de jonge juecht.

(1) Est-ce l'auteur français qui commet ici une erreur (un chevalier du nom de Simon Lauwaert a existé en effet au XIV^e siècle, voir la note de Kausler à ce vers), ou faut-il croire que c'est le texte flamand qui se trompe ?

Et fu celle filloelle au biel roy Philippe de Franche.

Et li contes y ala et y mena le pucelle.

Quant li rois le tint, il dist qu'elle demourroit par devers li et le retint, et blasma moult au conte ce qu'il avoit fait, et li commanda que il widast le contet de Flandres, car fourfaicte l'avoit pour ce que l'on avoit establi en Franche, par le conseil des prinches, que nuls nobles homs du royaume de Franche ne pooit ses enfans marier hors du royaume sans le congiet du roy de Franche, et qui sans congiet le faisoit, il estoit en son voloir de luy déshireter.

Die grave hilt dit al over duecht,
 Ende meende te sine wel ontfacen
 Van den coninc sonder waen,
 Die men die scone Philips hiet,
 Ende noch om een ander bediet,
 Dat was, dat hi was petrin
 Van der scoener maghet syn,
 Ende dat soe naer hem was genaent.
 Dies heeft die edel grave ghewaent,
 Dat hi om duecht ontboden was ;
 Dies maecte hem met leden ras
 Met sire dochter bi den coninc,
 Dies blidē was in ware dinc,
 Ende dede forchelic de dochter houden,
 Ende den grave heeft hi gescouden,
 Ende sprac hem an ter stede
 Van groeter onghetrouwichede,
 Ende dat hi hadde verbuert syn leen :
 Want die prinche al ghemeen
 Van Vranckerike enda die groete raet
 Alden ghesloten, wel verstaet,
 Dat gheen prinche van den rike
 Ne souden stellen in huwelike
 Hare kindre huter vranscher crone,
 Het en ware al sonder hoene
 Bi des conincs consente voeren,
 Oft hi soude syn goet verbueren.
 Ende mids deser groeter mesdaet
 Sone wasser ne gheen verlaet ;
 Hinne hadde verbuert leen ende goet,
 Hutē welken metter spoet
 De coninc met zeere fellen moede
 Hem verboot die vlaemsche hoede,
 Mids der mesdaet voren gheseit.
 Daer wart in menegher vonden gheleit,
 Sgraven mesdaet, ende gheheven
 Aldus soe was te sceerne ghedreven
 Gwy, die edele lantsheere,
 Van sinen souvereynen heere,
 Dat groete fraeude was sekerlike.

Le récit de la *Rijmkronijk*, tout en étant beaucoup plus long que celui du texte français, n'y ajoute rien d'essentiel.

Son auteur a pu très bien, sans recourir à d'autres sources, amplifier comme il le fait.

Un second exemple va nous le montrer, au contraire, abrégeant la narration des chroniques de Baudouin :

Contin. de Baudouin I, p. 288.

Puis s'en ala li rois loghier à Fau-
mont l'abeve, et li Flamenc partirent
de Bouvines et s'en alèrent logier à
Mons en Pevèle, si priès du roy qu'il
les pooit bien veoir de son ost. Bien
estoitent Flamens II^e mil (1) et plus, et
toute commune gent, excepté les prin-
ches et les chevaliers que j'ay devant
nommet. Et li rois avoit plus de
C^m hommes (var. LX^m), dont il avoit
grant plentet de prinches et de cheva-
liers. Là ot grande bataille et mervil-
leuse, et furent Flamenc moult esbahi
et grevé et tant qu'il estoient sur le
point de desconfre, quant il firent
demander le conte de Savoye et li dirent
qu'il envoyast au roy dire qu'il se
metteroyent en se merci mais qu'il
leur volsist pardonner leur meffais, par
ordonner cent capelles ot on diroit
messe pour les Franchois qu'il avoyent
ochis à Bruges et ailleurs. Li contes
envoya au roy dire ceste cose, mais li
rois ne le volt mie faire ne acorder.
Entreus que chils parlemens se fist,
s'eslarghèrent et refroidirent li Fran-
chois, et pluseurs s'alèrent ombroyer
desoubs les arbres et désarmer pour le
cault, car bien cuydoient avoir trieuwes
ou paix; mais li Flamenc, apriès le
response rendue, rendirent les trieuwes
et se fèrirent moult asprement sur les

Rymkr. 7540-7581.

Ende die Vlaminghe in ware dinc,
Quamen met groter mogenthede,
Wel CM, voer waerhede
Logieren bi des coninxs heere,
Tweike was van groter weere,
Wel C ende LX M man.
Maer tretieren men began,
Ende Vlaminghe sochten omoet;
Maer het was al jeghenspoet.
Ende als den Vlaminge dochte,
Dat hem niet baten ne mochte;
Trokse vromelic up die Fransoise,
Ende maecter onder grote noyse;
Want de Fransoyse, gheloves myen,
Die warens al onversien,
Mids dat si letten up den vrede.
Ende daer waert ter selver stede
Deerste bataelje ghesconfiert;
Ende dermet worden zeere versiert
De Vlaminge. Maer de coninc
Quam te wetene de dinc,
Die met siere mogenthede
De Vlamingen heeft bestreden.
Daer was ghevochten sterkelyc,
Soe dat de coninc van Vrauckeryc
Was van sinen paerde ghevelt,
Ende doliflamme lach jeghen tfelt,
Ende an beeden siden bleven
Groete menichte doot gheslegen.
Maer die Fransoise met groter cracht
Verstaken de Vlaminghe ende haer
[macht,

(1) Je n'accorde aucune importance à la différence des chiffres entre les deux textes. On sait combien les erreurs de l'espèce sont fréquentes dans les manuscrits. On en a un exemple immédiatement après.

Franchois qui estoient mal ordonnez et li pluseur désarmet pour le cault. Si furent surpris, et s'enfuirent plusieurs et meismes li contes de Savoye et se bataille. Li nouvelle fu ditte au roy qui se reposoit en ses trefs, que se gent s'enfuyoient en plusieurs parties. Adont monta et ala à toute se bataille férir sur les Flamens. Là ot crueuse bataille, et fu li rois desmontés et ses chevaulx ochis desoubs lui et Guillaume Gentyens et ses freres Jehans, qui estoient à son frain, furent ochis, et l'oriflambe à terre versée, et Ansiaux de Chevreuse qui le porta ce jour, y fu mors de caut et de paine. Milles de Noyers releva l'oriflambe de Franche, et Charles de Valois, Loeys d'Evreux, Loeys de Bourbon et pluseurs prinches se ralyèrent à le bataille du roy qui en se personne se combati che jour fort et poissamment. Ceste bataille fu au mois d'aoust, le mardi apriès le Saint-Biétrémieu, en l'an de grâcc mil III^e et quatre. Là furent Flamenc desconfit, et fu pris li clers de Jullers, qui requis qu'il fust menés au roy pour raenchon avoir, mais Renauls de Dampmartin ne le volt acorder, ains l'ochist pour vengier son frère qui fu mors à le bataille de Courtray.

Au jour que ceste bataille fu à Mons en Puele, il ot mors plus de XX^e Flamens, et perdirent tentes, caroy et chevauls.

~~Soe dat sie bi fortse; moesten vlieng
Daer men groot jammer sach gheschien.
Daer bleef Willem van Gulken verslegen,
Ende an velden, ende an wegen
Wel XX M Vlaminge;
Ende voert verloersi in ware dinge
Haer caryn altemale,
Dit gheviel in ware tale,
Als men M CCC jaer ende viere screef
Dat vlaemsche heere daer tonder bleef
Jeghen coninx moghentede.~~

Comme on le voit, l'auteur de la *Rijmkronijk* a supprimé ici une foule de détails. En général, il serre le texte de plus près; quand il l'abandonne, ce n'est le plus souvent que par suite des exigences de la rime ou du mètre. Peut-être aussi le manuscrit qu'il a suivi différait-il quelque peu de celui que M. Kervyn de Lettenhove a publié. Un

dernier exemple donnera une idée de son procédé habituel :

Chron. de Baudouin I, p. 281.

Quant li gouvernères de Flandres sceut ce fait, il assembla plenté de chevaliers, d'escuyers et d'arbalestriers jusques à la somme de lll^m et s'en ala à Bruges pour corrigier ceulx qui avoyent le castellain ochis. Chil qui avoyent au fait estet se partirent de Bruges et s'en alèrent au Dam. Avoec eulx avoit uns tisserans de draps que on apelloit : Pietire le Roy. Chils les enhardy d'iaux deffendre et de courir sus aux Franchois, et mandèrent à pluseurs de leurs amis qu'il avoyent à Bruges qu'il leur aidassent et qu'il yroient par nuit les Franchois tuer en leurs lis. En celle nuitie vinrent cil dou Dam à Bruges les Franchois assalir en leurs lis et en furent li pluseur ochis et par l'ayde de leurs amis, Jacques de Saint-Pol, Pierres Flote, Jehans de Vrevin et Jehans de Lens escapèrent et s'en alèrent en celle nuitie à Courtray; mais à Bruges demora mors des Franchois III^m et XVI et LX pris et emprisonnés. Jacques de Saint-Pol commanda le castiel de Courtray à warder à Jehan de Vrevin et à Jehan de Lens et s'en ala à Paris conter au roy le meffait de chiauls de Bruges.

Rijmkr. 7059-7107.

Als dit de gouverneer vernam,
Haestelike hi te Brugge waert quam
Met ruddren, met cnapen in groten
[getale,

Ende soudeneeren alsoe walc,
Ende liede van ghescutte met :
Ende niet lange, dat hi let,
Hi en trac te Brugge binnen
Wel MMM steerc, doe ic hu kennen,
Omme steerke corexie te doene.
Als dit vernamen die baroene,
Die den casteleyn adden verslegen,
Worden saen versien daer jeghen,
Ende trocken in den Dam wel sciere,
Ende namen te eenen bestiere
Eenen, die Pieter de Coninc hiet,
Ende was een zeere vrome diet,
Een wevere van Brugge dat hi was.
Dese gaf hem moet, quic ende ras ;
Oec sant hy heymelike binnen der stede
An vriende, die hi watene dede,
Dat men hem wilde werden te goede.
Hier naer met I goeden moede
Trac hi bi nachte te Brugghe binnen,
Roupende met verstorenden sinnen :
« Scilt ende vrient, ende slach al doot. »
Menich Fransois van vare hute scoot ;
Die worden verslegen hier ende daer,
In husen, in kelders over waer,
In straten, in steghen over al,
Warter verslegghen groot ghetal,
Tote MMMM ende XVI mede,
Ende LX ghevangan over waerhede.
Ende daer ontvloe metter vaert
Van Simpoel Jakemaert,
Pieter Piloté, Jehan de Bremi,
Jehan de Leyns, ende meer daer bi;
Dewelke met wel drouven sinne
Trocken te Curterike inne,

Ende besetten den casteel saen.
 Ende daer af soe heeft tlast ontfaen
 Jehan de Bremi, ende met hem
 Jehan de Leyns, ic seker ben,
 Ende soudeneeren een ghedeel
 Bleven bewarende teasteel
 Van Curterike; ende Jacquemaert
 Van Simpoel nam sine vaert
 Te Parys voer den coninc,
 Ende vertrac hem al de dinc.
 Hoe dat te Brugghe was vergaen (1).

Il serait inutile de multiplier les rapprochements entre le texte de la *Rijmkronijk* et celui de la continuation des chroniques de Baudouin. A chaque page, on peut trouver la preuve manifeste que le premier a, dans les limites que j'ai essayé de marquer, utilisé le second (2).

(1) Le fait que l'épisode des matines de Bruges est raconté ici mot pour mot d'après le texte français prouve d'une manière éclatante que la R. K. n'est qu'une traduction. L'auteur n'a ajouté que le fameux *Scielt ende orient*, qu'il lui était presque impossible d'omettre. Pour la différence des chiffres entre les deux versions voir p. 16 n.

(2) Je note ci-après la concordance de la R. K. avec la continuation des Chroniques de Baudouin : v. 6077—6201=I, p. 239; 6201—6276=p. 240; 6276—6356 = p. 241; 6356—6422 = p. 242; 6422—6479 = p. 243; 6479—6575 = p. 244; 6575—6615 = p. 245; 6615—6684 = p. 246; 6684—6776 = p. 247; 6776—6859 = p. 248; 6859—6944 = p. 249; 6944—7025 = p. 250; 7025—7107 = p. 251; 7107—7190 = p. 252; 7190—7252 = p. 253; 7252—7322 = p. 284; 7322—7419 = p. 285; 7419—7475 = p. 286; 7475—7539 = p. 287; 7539—7624 = p. 288; 7624—7775 = pp. 290 et 321; 7775—7826=p. 323; 7826—7976=p. 327; 7976—8025 = p. 337; 8025—8095 = p. 358; 8095—8155 = p. 412; 8155—8187 = p. 415; 8187—8240 = p. 414; 8240—8286 = p. 415; 8286—8334 = p. 416; 8334—8371 = p. 417; 8371—8440 = p. 418; 8440—8465=p. 419; 8515—8537=II, p. 12; 8537—8635=pp. 13 et 26; 8665—8700 = p. 48; 8700—8745 = p. 49; 8745—8770 = p. 50; 8770—8858 = pp. 52-56.

Les additions de la *Rijmkronijk* à la continuation de la chronique de Baudouin sont peu importantes: seul le fragment qui va du v. 8465-8515 est absolument indépendant. Les v. 6145-6151 proviennent de la seconde

L'auteur de la troisième partie de la *Rijmkronijk* n'a rien de commun avec ses devanciers. Sa langue farcie de mots français en est, à elle seule, une preuve suffisante. On pourrait croire, tout d'abord, que ces mots étrangers ont passé, de la continuation de la chronique de Baudouin, dans notre texte. Il n'en est rien cependant. Si notre rimeur les emploie, c'est parce que sa langue est francisée et non parce qu'il a traduit une œuvre française. Dans le passage que l'on va lire, aucun des mots français du poème flamand n'est emprunté au texte qu'il traduit :

Contn. de Baudouin I, p. 249.

Après leurs raisons montrées, li papes ordonna que li rois de Franche renderoit au conte de Flandres se fille et se terre qu'il avoit conquise, et au roy d'Engleterre renderoit che qu'il avoit conquis en Gascongne. Sy furent les chartres faites sur ceste fourme et bullées...

Rymkr. 6869.

Ende als ons heleghe vader heeft gehort
 De *partien* weder ende voert;
 Soe *termeneerde* haestelike,
 Dat de coninc van Vranckerike
 Den grave van Vlaenderen soude geven
 Siere dochter, sonder daer jegen
 Te seggene, te doene, in eneger *maniere*
 Ende dat hi hem *restituerde* schiere
 Sine eerve, die hi hem af hadde gewon-
 Sonder *delay* of wancomen. [nen
 Ende in ghelike soude hi mede
 Den coninc van Ingelant vor waerhede
Restitueren ende weder keeren,
 Sonder belet ofte deeren,
 Sloten ende steden, die de coninc
 Van Vranckerike in ware dinc
 In Gasscoenjen adde doen vercrighen
 Ende hier met sonder torloghen bliven,
 Ende *cesseren* an allen siden.
 Ende brieve waren in curten tiden
 Hier af gemaect, ende ghebulleert.

continuation de Clairmarais : peut-être devraient-ils se trouver plus haut. — V. 7150 sqq. Pierre de Coninc apparaît dans la R. K. comme capitaine des Flamands. La continuation de Baudouin, I, 252, ne lui donne pas ce titre : la tradition flamande a exercé évidemment ici son influence sur le traducteur. Cf. p. 18^b n. — V. 7260 le R. K. mentionne la St-Bavon au lieu de la St-Barthélémy, qui se trouve dans le texte français : ces deux fêtes tombent également le premier octobre.

Cette altération de la langue de la *Rijmkronijk* dans la troisième partie permet de conclure que la date de la rédaction de celle-ci doit être relativement récente. On peut la placer, selon toute apparence, vers le commencement du XV^e siècle.

IV. v. 8840-10571. Il en est de même de la fin de la *Rijmkronijk*. Elle a dû être rédigée comme on l'a vu plus haut (p. 5), peu après 1415-1419. La langue de son auteur se rapproche sensiblement de celle de son devancier. Néanmoins, la troisième et la quatrième partie de notre texte, sont certainement l'œuvre de deux écrivains différents. Le changement d'écriture dans le manuscrit au vers 8839, où se termine précisément la troisième partie de la chronique, suffit à le prouver. A la différence de ses prédécesseurs, qui tous se sont bornés à traduire plus ou moins fidèlement des sources latines et françaises, le dernier auteur de la *Rijmkronijk* est indépendant. Il est contemporain des faits qu'il raconte à partir du dernier tiers du XIV^e siècle. Bien que continuant le récit de son devancier depuis 1347, il ne commence à devenir quelque peu détaillé que dès 1373. Avant cette date, il ne parle que de la guerre entre Louis de Male et le duc de Brabant, et des descendants de Marguerite de Flandre et de Philippe le Hardi.

Il semble avoir été témoin oculaire de la paix de Tournai (v. 10302 sqq.) et des réjouissances qui eurent lieu pour la célébrer. Il doit avoir vécu à Gand, car il est particulièrement bien renseigné sur les événements qui se sont passés dans cette ville (1).

(1) v. 8935, 9038, 9063, 9116, 9171, 9330, 9393, 9410, etc.

Il rapporte certainement d'après la tradition orale la plupart des faits qu'il raconte, car je ne puis croire que ses fréquentes répétitions de : « *hoerdic verclaren, hoerdic lyen* » etc. (1), ne soient employées partout que pour la rime. Notre auteur semble en outre avoir consulté les textes officiels de la paix d'Ath (1357) et de celle de Tournai (1379), dont il rend très fidèlement les stipulations, v. 8915-8950 et v. 9249-9305. Enfin, il n'est pas impossible qu'il ait eu à sa disposition des annales, probablement rédigées à Bruges, et qui ont été également utilisées dans la Chronique des Forestiers de Flandre (2). Il est toutefois impossible de rien affirmer à cet égard, tant qu'une édition scientifique de cette chronique, basée sur le classement des manuscrits, n'aura pas remplacé le texte détestable publié par Warnkoenig.

On pourrait croire que l'auteur de la *Rijmkronijk*, contemporain de Philippe van Artevelde et du dernier grand soulèvement de la Flandre à la fin du XIV^e siècle, nous présente les événements de cette époque sous un jour favorable à la politique démocratique. Il n'en est rien. Partout où — dans sa longue et monotone narration — on peut surprendre son sentiment intime, il apparaît

(1) *Als ic vernam*, v. 6504, 7491, 8404, 9126, 9448, 9453, 9713, 9786, 9975, 10425, 10467, 10501. *Hoerdic verclaren*, v. 9140, 9148, 9154, 9260, 9606, 9816, 9823, 10261, 10301. *Hoerdic lyen*, v. 9180, 9250, 9382, 9813. *Hoerdic bedieden*, 9532. *Hoerdic vertellen*, 10163. *Hoerdic orconden*, 10289.

(2) Cf. v. 9988, sqq. 10479, sqq. avec *Chron. Comté. Flandr. Corpus*, I. pp. 235 et 248. Sur la Chronique des Forestiers, v. Bethmann : *Lettre* citée p. 24. Elle comprend dans le *Chron.* publiée par Warnkoenig les pp. 223 à 237. Warnkoenig a combiné sans critique les renseignements de plusieurs manuscrits fort différents.

comme un partisan décidé de Philippe le Hardi. Il accuse Philippe van Artevelde de plusieurs actes sanguinaires (v. 9626 sqq.) et il affirme, à diverses reprises que, contre le gré du peuple, les chefs des Gantois empêchèrent plus d'une fois la conclusion de la paix avec le comte (v. 10156, 10202, 10276, v. encore 10329-10358.)

Sa joie éclate visiblement quand il raconte l'entrée du duc de Bourgogne à Gand, et il se hâte d'énumérer les bienfaits dont immédiatement après la Flandre fut redevable à ce prince.

Cette attitude de notre auteur est intéressante à constater. Elle prouve que le règne des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas a été apprécié par les contemporains, beaucoup moins sévèrement que par les modernes, et sans doute plus justement. Nous n'avons pas affaire, en ce qui concerne notre rimeur flamand, avec un poète de cour, avec un panégyriste aux gages de Philippe le Hardi. Écrivant pour le peuple, dans la langue du peuple, ses sympathies pour le nouveau comte de Flandre n'en sont que plus significatives.

En résumé, pour autant que les sources jusqu'aujourd'hui publiées nous permettent d'en apprécier la valeur, la *Rijmkronijk* n'est, jusqu'en 1547, qu'un ensemble de traductions plus ou moins fidèles, faites à des époques différentes. De 1347 à 1405 au contraire, elle est l'œuvre indépendante d'un contemporain; elle constitue elle-même une source.



Règles d'utilisation des copies numériques d'œuvres littéraires, réalisées par les bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques réalisées par les Bibliothèques de l'ULB, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des bibliothèques et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes [protection](#), [utilisation](#) et [reproduction](#).

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. Les œuvres littéraires numérisées par les Bibliothèques de l'ULB appartiennent majoritairement au domaine public.

Pour les œuvres soumises aux droits d'auteur, les Bibliothèques auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.

Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les bibliothèques de l'ULB ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

3. Localisation

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

Utilisation

4. Gratuité

Les bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'utilisateur se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

7. Exemplaire de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées - basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux bibliothèques de l'ULB un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication.

Exemplaire à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

9. Sous format électronique

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

10. Sur support papier

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux bibliothèques de l'ULB dans les documents numérisés est interdite.